

**FORMATION A LA SECURITE DU PERSONNEL QUI REALISE DES
OPERATIONS D'ORDRE ELECTRIQUE, norme NF C 18-510
Habitations BR, B2, B2V, BC**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable d'exécuter ou de faire exécuter en sécurité des opérations sur ou au voisinage des ouvrages ou des installations électriques.

La formation comprend un parcours pédagogique avec des étapes successives facilitant la progression pédagogique qui doit conduire à l'atteinte de l'objectif général en termes de compétences pratiques ; le savoir-faire et le savoir-être s'enrichiront avec l'acquisition de l'expérience.

PUBLIC CONCERNE

Les électriciens qui effectuent des opérations ou sont en charge de travaux d'ordre électrique sur des ouvrages électriques basse tension en exploitation.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Décret [n°2010-1118 du 22 septembre 2010](#).

PRE-REQUIS

Connaissances de base en électricité ou bonne expérience professionnelle.

PROGRAMME

1. Le risque électrique
2. Le risque relatif aux ouvrages
3. La réaction en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
4. La réglementation
5. La prévention des risques liés à l'électricité
6. La mise à la terre des installations électriques
7. Les distances de sécurité
8. Le rôle des différents acteurs dans les opérations d'ordre électrique et non électrique
9. Les travaux d'ordre non électrique
10. Les travaux d'ordre électrique hors tension
11. Les essais, mesurages, vérifications et manœuvres
12. Les interventions du domaine basse tension
13. L'habilitation électrique
14. Les équipements de sécurité

VALIDATION DE LA FORMATION

Au regard des tests de contrôle, nous remettons, pour chaque stagiaire, l'avis du formateur pour aider l'entreprise à définir le contenu du titre d'habilitation.

L'entreprise est ensuite chargée de l'habilitation des salariés.

RECYCLAGE

Un recyclage est préconisé tous les trois ans. Nous enregistrons dans notre échéancier tous les salariés concernés et nous avertissons les entreprises en temps utile.

EVALUATION DE STAGE

- test de contrôle de connaissance, évaluation pratique
- correction et évaluation avec les stagiaires,
- réponse aux questions.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- exposé et discussions étayés de diapositives et films,
- remise aux stagiaires de documents écrits et d'un recueil de prescriptions de sécurité d'ordre électrique destiné aux électriciens.

DUREE

- 3 jours, soit 21 heures